

***Rescaper
la forêt des villes,
la forêt des champs***

**Mémoire présenté à la Commission d'étude
sur la gestion de la forêt publique québécoise**

***par
Le Comité de protection de l'environnement de Québec
25 avril 2004***

Pour nous rejoindre:
Raymond Thériault,
Courriel: theriault@copreq.qc.ca
Site Internet: <http://www.copreq.qc.ca>

1- Introduction

Le Comité de protection de l'environnement de Québec (COPREQ) est constitué de citoyens qui se préoccupent du sort qui afflige nos milieux de vie. C'est dans cet esprit qu'il s'implique dans les débats qui touchent des sujets comme la sauvegarde de nos rares dernières grandes forêts urbaines, la réduction de la pollution sonore, la disponibilité de moyens de déplacements éco-efficaces et sécuritaires pour les individus, l'arrêt de l'étalement urbain qui détruit nos forêts et sols agricoles. Le présent mémoire que nous adressons à votre Commission portera évidemment sur la question forestière, mais il le fera en ce qui concerne des volets non courant. Nous aborderons le sort fait à la forêt feuillue du Sud, détruite par l'urbanisation et l'exploitation rurale, mais aussi et notamment le destin qui afflige nos forêts intra-urbaines, un sujet auquel le débat public donne une place malheureusement très limitée. Nous estimons primordial et urgent de voir apparaître à son égard une préoccupation politique et sociale qui sera résolument engagée dans sa sauvegarde, car son sort est forcément lié à celui de la forêt boréale et de la forêt méridionale.

2- L'influence de l'histoire

Dès le début du XIX^e siècle le sort de la forêt québécoise était scellé. La forêt feuillue méridionale était asservie et mise en pièces aux fins du développement d'une économie agricole de subsistance. En même temps, elle subissait l'assaut des besoins de l'Europe du temps des guerres napoléoniennes. D'ailleurs, c'est ainsi que de ville de garnison, Québec est devenue ville commerçante et capitale du bois d'œuvre en transit vers l'Europe. Cette vague passée, grâce entre autres à l'arrivée de la construction de bateaux de fer en remplacement des voiliers de bois, nos forêts de feuillus et de conifères ne sont pas pour autant retournées à leur quiétude d'antan. En effet l'industrie capitaliste s'est activée à son tour avec ses propres abattages, non seulement destinés à répondre à des fins locales somme toute limitées, mais pour faire des profits grâce à l'exportation à grande échelle. Ce phénomène a par la suite été renforcé par l'explosion de la demande liée aux pâtes et papiers, jusqu'à conduire l'industrie à se tourner avidement vers la forêt boréale.

Voilà des faits qui ont marqué indubitablement la province, en particulier la ville de Québec. C'est ainsi que la compagnie Price y a eu son siège social jusqu'au début des années 1970, la ville de Québec étant actuellement propriétaire de son édifice de ce nom. Cependant, la décrépitude de nos forêts et l'absence d'investissement de ces grandes sociétés étrangères dans les technologies de la transformation et dans la productivité des massifs forestiers, nous ont laissés avec une ressource tarie. Ces entreprises, centrées sur la consolidation de leurs profits corporatifs, nous ont aussi laissés à notre sort et sans richesse. Elles ont d'abord manifesté leur retrait par une vague de concentrations d'industries, puis ensuite par l'abandon d'usines comme celle de Témiscamingue reprise par TEMBEC, et plus récemment celles de La Baie, ainsi que de Chandler. C'est sans oublier d'engouffrer fréquemment au passage des centaines de millions de dollars de nos taxes et impôts, grâce aux magies complaisantes de l'accointance politique.

3- Le contexte socio-économique de la Commission

Il importe de prendre le temps d'analyser ce qui s'est passé dans l'histoire et comment cela s'est passé, afin d'acquérir la perspicacité et la volonté requise pour établir rapidement et efficacement la nouvelle cohérence socio-économique à long terme qui s'impose. Curieusement, même une fois les faits connus, que d'efforts il a fallu déployer par un grand nombre de membres d'organismes québécois et d'individus, afin d'obtenir que notre gouvernement mette sur pied une Commission d'étude sur la forêt, d'ailleurs avec un mandat en deçà du besoin réel.

Outre des tendances lourdes héritées d'un passé plus lointain, un grand nombre de perspectives contemporaines et d'un autre ordre que celle du statu quo historique n'ont pourtant cessé d'émerger à travers les dernières décennies, sans avoir été prises en compte, sauf accessoirement à l'occasion. Il est pourtant évident qu'un nombre significatif de groupes se préoccupent de la nécessité de passer sans tarder à une nouvelle perspective concernant nos écosystèmes forestiers et s'appliquent à la faire valoir. Le film "L'erreur boréale" probablement la plus célèbre des interventions mais non la seule, a mis le doigt sur le cancer qui ronge la forêt boréale de l'Abitibi. Beaucoup d'autres organismes ont dénoncé le sort de la forêt méridionale, là où habite la majorité de la population, exposant à la vue de tous mais dans trop d'indifférences complices, la tristesse et la laideur de nos paysages forestiers tordus et vandalisés. D'autres encore prône l'urgence de sauver les rares écosystèmes forestiers qui restent à l'intérieur du tissu habité de nos villes.

Non seulement nos connaissances scientifiques et techniques, mais le sens commun dictent la nécessité de passer résolument à un nouvel agir social. Il s'est avéré vain par le passé de s'en remettre au cadre industriel dont les limites sont connues, tout comme aujourd'hui les faux dictas d'un cadre économique et financier incapable de s'autoréguler, alors même que cela viendrait à l'encontre de ses objectifs premiers. Mieux que cela, nous sommes rendus à un point où la prospective de certains groupes nous donne à comprendre à l'avance les sources et la nature de certains risques. Alors pourquoi ne pas profiter de ces opportunités, plutôt que laisser ces situations se dégénérer. Un de ces risques connus réside dans la montée en richesse des citoyens. C'est un phénomène porteur de conséquences, car il fournit encore plus de moyens de destructions provenant de la répétition d'une multitude de petites actions individuelles, qui par leurs accumulations finissent néanmoins par causer des tords significatifs.

Il importe donc de s'appliquer à prendre connaissance de ces phénomènes et d'établir à l'avance des mécanismes de régulations, plutôt que d'attendre avant d'agir des décennies après le début du phénomène. Car laissées à elles-mêmes, ces actions exercent sur les ressources des pressions en amont, tout comme en aval. En amont, la poursuite de la richesse, même si cela n'implique que la récolte de miettes pour les individus, exerce néanmoins en bout de course une pression réelle sur le niveau d'exploitation de nos ressources naturelles. En aval, cette nouvelle richesse se matérialise ensuite en biens, services et comportements qui deviennent trop souvent nuisibles.

Ainsi plus d'argent appelle plus d'automobiles et surtout de camionnettes accompagnées de leurs routes qui détruisent nos forêts, nos sols agricoles, nos paysages. Sans compter l'étalement urbain subséquent, incluant la multitude des établissements domiciliaires et commerciaux qui en s'installant impunément le long de nos grands axes routiers inter-régionaux nuisent à l'efficacité et à la sécurité du transport des biens et des personnes, tout comme elles entraînent une consommation supplémentaire d'hydrocarbures en raison d'un éloignement indu par rapport à leur centre urbain de rattachement.

Ce déplorable domaine automobile, qui est la cause de ces déviances, engouffre 55G\$ par année au Québec, un chiffre correspondant à celui du budget gouvernemental de la province, dont une sortie monétaire annuelle de 11G\$ de la province. Il souscrit aussi à une veine défavorable semblable produite par la procession répétitive annuelle du six mois en Floride. D'où vient tout cet argent, qui vient hypothéquer si lourdement notre balance commerciale, sinon en bonne partie de la vente abusive de nos ressources! Un désastre écologique, économique, social! La solution à ce problème, à tout le moins en milieux urbains, réside non pas dans la construction de nouvelles routes, mais plutôt dans la mise en place de moyens alternatifs à l'automobile, soit des moyens de transport collectifs. C'est le virage qu'il faut prendre si nous voulons atteindre les objectifs du protocole de Kyoto et cesser de détruire notre air et notre environnement, voire nos infrastructures routières elles-mêmes. Voilà pourquoi il était largement trop long d'attendre vingt ans d'incrustations économiques et sociales avant de se décider à imposer une surtaxe sur les moteurs de grosses cylindrées!

Puisé cette fois en milieu rural, un autre exemple criant porte sur le sort des forêts privées qui sont abattues par milliers d'hectares annuellement afin de servir de terrains d'épandage aux défécations des six millions de porcs "fabriqués au Québec". Ce phénomène est connu et dénoncé depuis plus de dix ans maintenant, alors que les actions pour le contrer ne se sont contentées jusqu'ici que de balbutier.

Lorsqu'on observe la dynamique qui a prévalu autant dans ces exemples que dans la multitude des autres types de destructions de nos ressources naturelles, nous concluons au besoin d'instaurer un Bureau permanent et indépendant, qui aura pour mission d'observer et de réagir à ces phénomènes dès le moment de leurs apparitions. Car face à ces dégâts, nous réclamons la nécessité de passer énergiquement à l'action. Ce Bureau deviendra un moyen de traduire une volonté véritable de se donner une approche prospective face à la gestion de nos ressources naturelles. En outre de sa rapidité à agir, ses interventions devront être marqués au sceau de l'efficacité, c'est-à-dire constituer des moyens véritables de nous prémunir contre de tels désordres. A cet effet, il devra non seulement mener des analyses de prospectives, mais aussi des enquêtes de terrain pour découvrir, apprendre et corriger au fur et à mesure les dynamiques fautives qui s'immisceront malgré tout, que ce soit par inconscience ou cupidité. Un tel Bureau vise aussi à tenir compte que les agressions subies par nos forêts forment un tout inter relié. Car nos forêts ne sont pas des territoires découpés au couteau, expressément pour correspondre et satisfaire chacun dans leur coin les vues et objectifs d'un ministère des Affaires municipales, d'un ministère de l'Agriculture, d'un ministère des Ressources naturelles et de leurs commettant respectifs se révélant en filigrane.

4- Une forêt publique ou une forêt privée?

Forêt publique ou forêt privée? Non seulement cette dichotomie porte une fiction, mais elle crée aussi plusieurs embêtements. La fiction réside dans le fait que tout en étant qualifié de public, un territoire lorsque attribué par contrat se voit en somme doté de caractéristiques d'une nature de bien privée, du moins temporairement. Que ce soit sous cette forme ou en bien propre, l'embêtement quant à lui réside dans le fait de s'être laissé enfermer dans la pensée sociale d'aujourd'hui, qui véhicule que le propriétaire d'un bien, qu'il soit citoyen ou corporatif, doit jouir d'une très large liberté d'action sur son bien. En réalité, c'est que quoique ce principe général comporte un certain mérite, il faut néanmoins qu'il fasse l'objet de distinctions selon la nature du bien en question. Ce principe va à peu près dans le cas d'une télévision, d'un fauteuil, d'une maison! Mais des distinctions importantes s'imposent dans le cas de biens essentiels à la sustentation de la vie individuelle et collective, lorsqu'ils touchent des ressources comme c'est le cas ici des écosystèmes forestiers, et tout autant en ce qui concerne l'air, l'eau, le sol agricole, la nappe phréatique.

Du coup, il est grandement temps de se sortir aussi d'un concept qui persiste, consistant à voir la forêt comme composée d'arbres destinés à être abattus, envisagée uniquement dans un cadre réducteur de bien privé. Cette approche ne nous laisse en héritage que des dizaines de milliers d'hectares stériles et improductifs, quasi impossible à régénérer étant donné le type d'exploitation forestière infligé au départ. Une autre destinée pire encore consiste à la voir livrée à une agriculture industrielle vorace et dévastatrice.

Jusqu'à l'arrivée de l'ère des grands moyens techniques et industriels de notre siècle, les dommages restaient à petites échelles et progressaient lentement. Maintenant passée au folklore, il reste que l'activité d'antan de coureurs des bois avait l'avantage de ne pas jouir d'un tel pouvoir. Pareillement pour l'activité agricole de subsistance, exercée pour répondre aux besoins d'une population beaucoup plus petite, qui avait l'avantage de vivre dans une proximité directe et constante avec ses ressources vitales, ce qui lui permettait alors d'en prendre soin. Mais par la suite, les individus se sont concentrés en milieu urbain. Cette dynamique les a privés de l'exercice immédiat de cette responsabilité, alors même que l'augmentation de population, couplée à une consommation exacerbée, crée une pression énorme sur les ressources. Ce qu'il faut comprendre en cette matière, c'est que les privilèges accordés aujourd'hui à la propriété privée ne devraient jamais empiéter sur le droit et le devoir de notre société, ainsi que de chacun des individus qui la compose, de protéger notre patrimoine collectif vital.

Ce faisant, il importe d'une part, que le citoyen développe une conscience et une volonté d'aller au-delà de simplement les aspects esthétiques et récréatifs de nos écosystèmes forestiers. Il lui faut aussi comprendre que la forêt est une entité formant un ensemble composé d'arbres, de sols, d'animaux et de micro-organismes, vivant en interrelation. Une fois cet équilibre brisé par la destruction d'un de ces éléments et quoiqu'on en dise, il n'existe pas de moyens de rétablir l'écosystème de départ, pas plus que d'en acheter un en pièces de rechanges sur le marché industriel. Parce qu'elle représente un enjeu majeur, la forêt doit jouir d'un cadre politique pertinent mais pour le matérialiser, il lui faut pouvoir compter sur la mobilisation et un

nécessaire effort de ré-appropriation de la part des citoyens. Pour réussir une telle démarche, le citoyen doit commencer par éviter de se laisser intimider par un certain discours volontairement démobilisateur qui l'accuse de ne pas comprendre que "tout va très bien, Madame la marquise".

D'autre part, en plus des citoyens et d'un état provincial responsables, il importe de faire intervenir divers organismes. En outre d'un Bureau des ressources décrit à la section précédente, il faut aussi pouvoir compter par exemple avec l'apport des municipalités régionales de comtés (MRC) face à leurs territoires forestiers dits publics, puis renforcer leurs obligations de préservation en forêts privées, ainsi que leur donner le rôle et la responsabilité de sauvegarder nos dernières grandes forêts intra-urbaines, si rares. L'avantage de la MRC, mais sans qu'elle soit la seule institutionnellement autorisée à s'impliquer, réside dans sa proximité avec la ressource et le milieu. Néanmoins elle n'offre pas une panacée, car en peu de temps les influences à l'œuvre peuvent parfois varier beaucoup, alors qu'il faut disposer d'une constance de très longue portée, lorsqu'il est question comme ici de ressources naturelles et d'écosystèmes ayant un cycle de vie séculaires. C'est donc dire la nécessité de disposer davantage d'encadrement des intervenants que ce qui serait fourni uniquement par des politiques ou des directives, en les flanquant à cet effet de lois et de règlements qui comporteraient entre autres des volets incitatifs et coercitifs.

5- Les forêts urbaines

La recherche d'une meilleure qualité de vie et de croissance économique sont des facteurs significatifs ayant présidé à la création des villes. Suite à une contrepartie malencontreuse de cette démarche, la forêt a trop souvent été vue et présentée comme étant l'ennemie à combattre, un symbole de pauvreté, d'aliénation sociale et économique. Pourtant, la réalité est toute autre. Une vaste partie de la population citadine le démontre par sa quête de rapprochement et d'harmonie avec la nature en général, réalisant amèrement aujourd'hui en avoir été dépossédé à l'intérieur de son milieu de vie.

La où ils existent, les écosystèmes forestiers intra-urbains se révèlent des milieux très appréciés des citoyens, à qui ils offrent des enclaves privilégiées de tranquillité et de ressourcement immédiatement accessibles dans leur milieu de vie journalier. Ils commandent de faire tous les efforts requis pour les conserver à l'abri de toutes velléités de développement urbain et d'activités mercantiles. Or ils disparaissent très rapidement, victimes de l'emballement économique de ces dernières années, tout comme de l'extravagance des libertés de déviances sociales dont jouissent à mauvais escient des intervenants élus ou non du milieu urbain.

Il importe de donner à ces zones urbaines non bâties une toute autre valeur que celle de se limiter à la vocation d'attendre d'être détruites par la prédation du développement urbain. Ces rares écosystèmes forestiers qui subsistent dans le tissu urbain de nos villes révèlent au contraire des richesses florales, fauniques et paysagères uniques, qui ensemble contribuent harmonieusement à la qualité de vie des citoyens. Depuis longtemps et par de multiples façons, la population

réclame d'en préserver l'intégrité, tels que dans les cas de la forêt de l'Escarpement à Québec, de l'Île des Soeurs à Montréal, de Papineau à Laval, du parc Leamy à Gatineau, du parc Thierry Fox à Granby et bien d'autres.

Avant d'aller plus loin, il importe de préciser que ce dont il est question ici est bien différent de la plantation d'arbres alignés dont raffolent les villes et les paysagistes, que ce soit pour des fins esthétiques ou pour d'autres objectifs, qui n'ont rien à voir avec la forêt. Différents aussi sont les parcs linéaires constitués de quelques rangées d'arbres, ou les parcs récréatifs de quartiers. Quoique les limitations de ces derniers n'enlèvent pas leur raison d'être, n'empêche qu'ils n'ont rien à voir eux non plus avec la véritable forêt intra-urbaine.

En fait, pour être viables il importe que ces espaces soient de grande taille, pour qu'ils puissent conserver leur intégrité, tout comme celle des autres systèmes qu'ils abritent et avec lesquels ils vivent en symbiose. Il importe également d'imposer que chacun de nos milieux urbains dispose d'un nombre minimal de territoires, qu'ils soient non fragmentés et puis qu'ils possèdent une superficie minimale d'une centaine d'hectares chacun. Une telle mesure doit être appliquée non seulement aux grandes villes mais aussi aux petites, puis contenir des exigences afin de suivre les rythmes d'augmentation de taille de populations.

Une telle réorientation pro-nature nécessite une organisation et un financement. La collecte de fonds doit être envisagée par des royautés ou des taxes industrielles spéciales, levées sur l'exploitation des ressources. Les sommes collectées devront être attribuées à des fiducies résolument indépendantes, chargées d'actions concrètes en mesure d'assurer la sauvegarde des systèmes en péril, tout comme la pérennité à long terme de ceux déjà inscrits au domaine public.

Il faut aussi un ministère des Affaires municipales qui se décide et rapidement, de créer et imposer une nouvelle catégorie de zonage municipal, qui servira spécifiquement à la classification de ces écosystèmes intra-urbains. Car cette classe d'acquis n'appartient à aucune autre infrastructure semblable actuelle, tellement ses caractéristiques sont différentes de celles des autres. En effet sa durée de vie est longue, sa destruction est irrécupérable, et il faut absolument éviter que le peu qui reste de telles ressources ne continue de faire l'objet de convoitises destructrices. La préservation à long terme de nos forêts intra-urbaines exige un classement particulier, qui ne peut absolument pas être satisfait par la catégorie "récréatifs vert" utilisée actuellement. Cette catégorie est tellement fautive qu'elle ne fait qu'accommoder des aberrations, comme celle d'abattre la forêt pour y construire un golf, tout en demeurant soumis au même zonage.

S'il existe une démarche importante en la matière qui nous préoccupe tous ici, c'est bien de faire comprendre et apprécier la valeur que représente des présences forestières d'envergures, qui doivent disposer d'un droit de cité incontournable au cœur même du tissu urbain d'une ville. L'héritage que nous voulons laisser ne se limite absolument pas à quelques ensembles immobiliers ou d'infrastructures, plus ou moins durables d'ailleurs, érigés dans un esprit de pur mercantilisme, sur nos précieux et derniers vestiges de ce qui nous lie à l'essence même de la vie: soit la nature et notre environnement.

6- Une politique des forêts, plus que des arbres

L'aspect socioculturel et environnemental de la forêt, qu'il concerne la forêt des villes ou des champs, interpelle plus que jamais la société et les décideurs. Au delà d'un simple aspect économique, elle doit faire l'objet d'une volonté véritable de rétablir le lien ancestral qui unit l'humain et son milieu de vie. Lui donner une place véritable passe par le besoin de la valoriser tout autant dans sa valeur sociale, que biologique, prenant en compte les concepts de la biodiversité, du respect de l'interdépendance des systèmes écologiques, de la reconnaissance de son rôle dans la régulation des climats.

A cet effet il importe tout d'abord de reconnaître que nos écosystèmes forestiers nécessitent une autre approche que celle de la plantation artificielle. Il s'agit de les considérer comme de véritables systèmes harmonisés du point de vue géologique, microbiologique, faunique. Pour aboutir à cette réalité, il nous faut adhérer à une vue qui soit autre chose qu'une pratique d'exploitation des arbres, celle à laquelle l'état et l'industrie nous ont menés jusqu'ici. Cette attitude nous vient sans doute de la vision agricole fautive que nous avons de notre monde, où tout nous apparaît pouvoir être semé, planté, fertilisé et récolté. Mais en réalité, nous n'avons ni les moyens ni les connaissances environnementales de la complexité du fonctionnement des écosystèmes forestiers pour réaliser l'exploit de ré-instaurer une telle diversité d'essences, d'âges, sans oublier ses richesses fauniques et florales, de même que ses équilibres géologiques et morphologiques de terrains humides, de lacs et de rivières. La seule véritable avenue consiste à conserver les peuplements forestiers qui existent encore, en adoptant immédiatement une perspective d'exploitation à long terme qui maintiendra leurs intégrités d'origine, comme d'autres pays ont su le faire.

Un même esprit doit présider à la sauvegarde de nos forêts intra-urbaines, envers lesquelles il tarde que le ministère des Affaires municipales impose un statut juridique de sauvegarde permanent et intouchable dans les mains des villes et des municipalités. Faute de détenir une telle protection légale à très long terme, ces forêts resteront soumises aux aléas quinquennaux des changements de gardes politiques et économiques. Le temps presse de conserver le peu d'écosystèmes forestiers qui subsistent à l'intérieur du milieu de vie de la population urbaine. Il est trop tard de commencer à y penser lorsque le béton commence à durcir et que le rouleau compresseur est en train de compacter l'asphalte fumante! Tout comme pour les grandes forêts d'arrière-pays, ce sont là des situations qui exigent un nouveau concept. Elles appellent une approche dans laquelle l'urbanisme axera ses intérêts vers la convivialité citoyenne, plutôt que de s'en remettre aux mains mise prédatrices de ressources naturelles exercées par les intervenants d'un "développement" à tout crin. Sans oublier qu'il est utopique d'escompter soulever un intérêt viable pour la protection de nos grandes forêts boréales et méridionales, alors même qu'une vaste majorité de la population s'en voit dénigrer la possibilité d'accès à proximité courante, la privant ainsi d'une façon efficace d'en comprendre les tenants et aboutissants.

7- Conclusions

Il reste encore bien des étapes à franchir et des changements de caps à réaliser pour en arriver à réunir tous les ingrédients essentiels à la création d'un système socio-économique qui assurera véritablement la sauvegarde séculaire de nos forêts, mais aussi de nos eaux, de nos sols agricoles, eux tous qui constituent pourtant des composantes indispensables à notre milieu de vie urbain et rural. Il importe par conséquent qu'individus, organismes et institutions mettent honnêtement, résolument et rapidement la main à la pâte, afin de parvenir à réaliser cette oeuvre collective essentielle.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez, puis des actions de corrections et de réalignements d'approches que vous chercherez à mettre en oeuvre suite à ce mémoire. Il s'inscrit dans le désir de disposer d'un milieu de vie durable. Car ce dont nous avons le plus besoin n'est pas tant de "développements" (en)durables, que d'un milieu de vie durable. En outre de la forêt méridionale, le temps presse de se donner les moyens de conserver le peu de ce qu'il reste d'accessible au cœur de nos milieux de vie urbains. L'exigence de conserver durablement les ressources de la planète doit nous concerner non seulement face à la qualité de notre environnement contemporain immédiat, mais également en ce qui regarde notre responsabilité d'assumer la préservation du patrimoine vital des générations futures.
